

CONSEIL METROPOLITAIN DES 22 ET 23 JUIN 2023
Délibération n° 2023 – 88

**33 - Rezé – Secteur Pont Rousseau Nord – Prise en considération d'un périmètre d'études -
Approbation**

Date de la convocation : le 16 juin 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Eric COUVEZ

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadj, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine,, Mme GARNIER Laurence, Mme GUITTONNEAU Audrey (suppléante de M. GARREAU Jacques), Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Ayméric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie) Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. GUINE Thibaut), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GUERRIAU Christine)

Absents : 2

M. JOUIN Christophe, M. VEY Alain

Délibération

Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023

33 - Rezé – Secteur Pont Rousseau Nord – Prise en considération d'un périmètre d'études - Approbation

Exposé

Le site de Pont Rousseau Nord, d'une superficie d'environ 55 hectares, revêt un fort caractère identitaire composé d'éléments urbains et d'infrastructures d'échelles très diverses. Ancienne centralité historique de Rezé, aujourd'hui compris dans le périmètre d'opération d'intérêt métropolitain de la route de Pornic, sa situation relève de la centralité métropolitaine avec une forte pression foncière.

Pont Rousseau est considéré dans le Plan d'Aménagement du Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm), comme une centralité communale intégrée à la centralité métropolitaine en cours d'intensification. Le renouvellement urbain y sera favorisé tout en préservant la qualité du cadre de vie des habitants et en prenant en compte les éléments patrimoniaux intéressants, notamment le bâti de faubourg.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager une étude de stratégie et de programmation urbaine afin d'organiser son renouvellement urbain. Pour ce faire, il s'agira d'identifier les conditions urbaines, économiques, de mobilité et opérationnelles pour la mise en œuvre de ce renouvellement en croisant notamment avec les enjeux environnementaux, hydrologiques et de mise en valeur du patrimoine. Cette étude doit permettre l'accompagnement des mutations à venir de façon coordonnée.

Cette étude a pour objectif de déterminer les conditions de réalisation d'un quartier de la centralité métropolitaine en renouvellement, en travaillant sur la recherche d'une mixité des fonctions, d'une intensification dialoguée, d'un cadre de vie de qualité pour les futurs habitants. La mise en valeur du potentiel paysager avec un lien fort à l'eau et le développement/renforcement des mobilités douces et des îlots de fraîcheur sont des thématiques majeures à prendre en compte.

L'objet de cette étude est plus spécifiquement de définir un plan guide permettant d'inscrire les mutations dans une vision globale et cohérente sur le court, moyen et long terme en prenant en compte l'ensemble des problématiques engendrées par le renouvellement et le développement urbain.

En complément, afin de ne pas compromettre les travaux et aménagements qui seront proposés dans le prolongement de l'étude précitée et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère nécessaire de prendre en considération ce projet de renouvellement urbain, et d'instaurer un périmètre d'étude conformément au périmètre précisé sur le plan annexé.

En effet, de cette manière, conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement.

**Le Conseil délibère et,
par 88 voix pour et 8 abstentions**

1 - décide de prendre en considération, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 3°) du Code de l'urbanisme, l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain relative au secteur Pont Rousseau Nord sur la commune de Rezé, selon la délimitation du plan annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 23 juin 2023

Eric COUVEZ



Le secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le : **13 JUL. 2023**

Transmise en préfecture le :